



Liberté • Égalité • Fraternité


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le **13 FEV. 2020**

Service gestion et police de l'eau

Affaire suivie par : Christophe Boulay 
Téléphone : 05 59 80 87 63
Courriel : ddtm-ddtm@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf :

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 décembre 2019, vous attirez mon attention sur le respect du débit réservé au niveau de la prise d'eau sur la source de l'Ourtau sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie.

Je vous informe que j'ai saisi Monsieur le Maire d'Oloron-Sainte-Marie pour lui demander de préciser les modalités mises en œuvre sur cette prise d'eau pour respecter un débit minimal dans la rivière située en aval, conformément aux dispositions de l'article L. 214-18 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer

Fabien MENU

Monsieur Jean-Claude DUTTER
Président de l'Association pour la Conservation
du Cade vie d'Oloron et du Bager
Quartier Bager Sud
64400 OLRON SAINTE MARIE

Copie : Sous-Préfet Oloron, ARS, OFB